



Motif sérieux de résiliation de bail?

Par **Anne1314**, le **18/04/2024 à 19:55**

Bonjour,

Je loue actuellement un studio vide dont le bail expire en juin 2025 et je souhaiterais le récupérer pour un motif personnel important: reprise d'étude (dans le cadre de la formation continue).

Ma résidence principale est à 2 heures de bus (4 heures A-R) de l'université, par contre le studio se trouve dans la ville de l'université.

Je ne peux envisager ces études sans être sur place et je n'ai pas les moyens de... me louer un studio, ni évidemment de faire 4 heures de bus par jour pour aller aux cours et TD.

Ce motif est-il recevable pour résilier le bail?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **18/04/2024 à 21:01**

Bonjour,

Le motif est recevable pour un congé pour reprise.

Par contre vous ne reprendrez ce studio qu'à l'échéance, à savoir juin 2025 : est-ce compatible avec vos études ?

L'autre solution est de négocier avec le locataire afin que lui donne son congé plus tôt moyennant une indemnité "motivante".

Par **janus2fr**, le **19/04/2024 à 07:03**

[quote]

Le motif est recevable pour un congé pour reprise.

[/quote]

Bonjour,

Si j'ai bien compris, [Anne1314](#) ne compte pas faire de ce logement sa résidence principale, or un congé pour reprise ne peut l'être qu'à titre de résidence principale.